

Compte-Rendu de la Réunion **du Conseil Municipal** **Séance du 10 juillet 2025**

L'an deux mil VINGT-CINQ, le DIX du mois de JUILLET, à DIX-HUIT heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Madame Véronique DEPREUX, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Véronique DEPREUX, Christine MOUQUET, Catherine CORNILLOT et Brigitte GAUTHIER-DARCET.

Messieurs Francis LEGROUT, Daniel GUEROUT, David PETITON, Christophe TIRARD, Philippe BOSQUET et Philippe HERITIER.

Absents excusés :

Monsieur Jean-François DEROIDE

Pouvoir :

Monsieur Jean-François DEROIDE à Madame Brigitte GAUTHIER-DARCET

Date des convocations : le 26 juin 2025

Date d'affichage : le 26 juin 2025

Madame Véronique DEPREUX ouvre la séance à 18h00.

Monsieur Daniel GUEROUT est élu secrétaire de séance.

Ordre du Jour :

- *Adoption du procès-verbal de la séance précédente*
- *Communications de Mme le Maire*
- *Communications des commissions*
- *Projet d'aménagement de la Basse Saône*
- *Nomination d'agents recenseurs (recensement de la population 2026) et rémunération*
- *Extension du columbarium*
- *Adhésion au CTSN (Comité Tourisme et Sports Nautiques)*
- *Participation au FAJ (Fond d'Aide aux Jeunes)*
- *Tracé des randonnées – Département*
- *Adhésion groupement d'achats CANUT*
- *Questions diverses*
 - o *Restauration du gisant de l'église*
 - o *Remise de médaille pour la famille de Lord Lovat*
 - o *Location de tables et de chaises*
 - o *Projection du film de Mark Brown*
 - o

Mme Depreux évoque une réunion avec la Direction des Routes pour la sécurisation de la RD75.

Elle propose d'ajouter à l'ordre du jour un point concernant la sécurisation de la RD75.

Adoption du Procès-Verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance précédente, transmis préalablement à chaque membre du Conseil Municipal, est adopté à 10 voix pour et 1 voix contre.

Mr Héritier indique qu'il ne signera pas le procès-verbal car il ne souhaitait pas que les discussions relatives à la taxe d'habitation apparaissent en l'état.

Mme le Maire indique que le ton particulier des propos méritait d'être noté.

Mr Héritier demande l'appui des membres du Conseil. Aucun n'a souhaité s'exprimer.

Mr Héritier indique qu'il n'appliquera plus le devoir de réserve et qu'il se désolidarise de l'assemblée présente sans démission.

Communications de Mme le Maire

Sécurisation de la RD 75

Une réunion a eu lieu le 11 juin avec Mr Mahieux de la Direction des Routes.

Mr Tirard était également présent en sa qualité de suppléant de Mr Legroul.

Ont été évoquées les possibilités d'aménagement de la Route Départementale (RD 75) et de la Route du Phare d'Ailly (RD 75 A) afin de limiter la vitesse.

Mr Mahieux nous a expliqué les financements possibles par le Département. Ce dernier pourrait prendre en charge à 100% les aménagements «bord à bord», soit la largeur de la route et les caniveaux (hors trottoirs), si la commune prend en charge de son côté les coûts d'étude et intègre une part d'aménagements paysagers à sa charge.

Les dossiers doivent leur parvenir pour septembre afin d'être étudiés et passés en commission pour octobre.

L'étude est obligatoire. 3 prestataires nous ont été conseillés par la Direction des Routes.

La société V3D nous propose un devis de 4 560 € TTC pour l'avant-projet (sans conditions) et la société Entre Ciel et Terres (qui a réalisé l'étude et la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement actuel de Varengeville) propose un devis de 3 000 € TTC, mais nous devons leur fournir un plan topographique.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil valident la réalisation d'une étude et retiennent le devis de la société V3D à 9 voix pour et 2 abstentions.

Communications des commissions

Commission sécurité

- Vidéosurveillance

Mr Legroul confirme que les caméras de la place Sylvain Halfon ont été installées le 4 juillet dernier.

Il précise que les caméras de la plage ne pourront être installées qu'en octobre, en raison de la nécessité de pouvoir avoir accès au restaurant et au poste de secours pour le passage des câbles.

Mme Laforest précise que les images ne peuvent être visionnées que sur réquisition de la gendarmerie et que seules 3 personnes y ont accès : Mme Depreux, Mr Legroul et Mr Deroide.

Projet d'aménagement de la Basse Saône

La réunion du conseil était précédée, à 16h15 d'une présentation à l'ensemble des membres du Conseil, des propositions d'aménagement du secteur de la plage dans le cadre du projet Basse Saône en présence de Mr Bazille (3ème vice-président du Département), Mr Dutordoir (sous-préfecture), Mr Leforestier (Président du Syndicat Mixte des Bassins Versants), Mme Baer (Direction Départementale des Territoires et de la Mer), Mr Deshays (Syndicat Mixte du Littoral), Mr Sellier (Direction des Routes) et de Mme Simon (Conservatoire du Littoral).

Mr Legroul déplore que la question de la suppression du stationnement ne soit pas plus évoquée.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à 7 voix pour, 3 voix contre et une abstention, acceptent le projet d'aménagement intégrant le remblai de l'abord du Chemin de la Saône afin de permettre le croisement des véhicules.

Nomination d'agents recenseurs

L'INSEE nous a contacté afin de mettre en place la prochaine campagne de recensement de la population. Une dotation de l'Etat permet de rémunérer les agents.

Il y a 5 ans, Mme Quessandier avait pris le rôle de coordonnatrice et Mme Blandine Vienne était agent recenseur. Mme Laforest a accepté de reprendre le rôle de coordonnatrice avec rémunération sur heures supplémentaires, comme Mme Quessandier en 2020.

Mme Vienne s'est présentée d'elle-même en mairie pour proposer de reprendre le rôle d'agent recenseur.

Il faut compter un agent pour 300 foyers. Il y en avait 475 au dernier recensement.

Nous avons demandé à Mme Le Déoré si elle serait intéressée et avons obtenu une réponse positive.

En 2020, l'indemnité de Mme Vienne s'élevait à 1 045 €. Compte-tenu de l'inflation, nous proposons de monter cette indemnité à 1 200 € par agent recenseur pour les 4 semaines de travail (soit 2 400 € + les heures de l'agent coordonnateur).

Lors de la vidéoconférence, l'Insee a précisé que la dotation ne couvrirait pas la totalité des frais liés au recensement mais qu'elle constitue une aide. Elle était de 1129 € en 2020.

La somme des indemnités sera prévue au budget 2026 à l'article 6413 – Personnel non titulaire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité le recrutement de Mme Vienne et de Mme Le Déoré en tant qu'agents recenseurs, la coordination par Mme Laforest et les modes de rémunérations proposés.

Extension du Columbarium

Suite à la vente de deux cases du columbarium il y a quelques semaines, il ne reste plus qu'un emplacement libre.

Après la mise en concurrence, deux devis sont présentés afin de réaliser une extension de 5 cases : celui de la société Funecap, s'élevant à 6 500 € TTC et celui de la Marbrerie Rivière de 5673 € TTC.

Compte tenu du montant de l'installation, Mr Bosquet propose que le montant de la concession soit revu. La question sera proposée lors d'un prochain conseil.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident à 9 voix pour et 2 abstentions le devis de la marbrerie Rivière.

Adhésion au Comité Tourisme et Sports Nautiques (CTSN)

Comme chaque année, le CTSN nous sollicite quant au renouvellement de notre adhésion.

C'est par le biais de ce comité que sont réalisés les prélèvements déterminant la qualité des eaux de baignade.

La cotisation s'élève à 165 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité de renouveler l'adhésion au CTSN pour l'année 2025.

Participation au Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)

Le FAJ permet l'octroi par le Département, d'aides en soutien aux projets d'insertion pour les jeunes (logement, mobilité, formation, emploi...). 596 aides ont été accordées en 2024.

La participation est de 0,23 € par habitant, soit 113 € pour notre commune.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité de renouveler la participation au FAJ pour l'année 2025.

Tracé des randonnées du Département

Le Département a pour projet de créer un itinéraire randonnée au départ de Quiberville, passant par le futur

sentier piéton traversant la basse vallée de la Saône reliant la D127 (Quiberville – Longueil), au chemin de la Saône. Cette boucle sera soumise au Département 76 afin d'être inscrite au PDESI en décembre prochain. Le plan du tracé est mis à disposition des membres du Conseil.

Mme Mouquet précise que 50 % des voies sont goudronnées et déplore qu'aujourd'hui une seule boucle soit référencée au niveau de la communauté d'Agglomération.

Mr Héritier souligne que l'inscription au PDESI est sur le même principe que l'inscription d'un édifice au titre des monuments historiques. Cela vise à protéger nos chemins.

Mme Mouquet pense qu'il sera utile de rappeler la priorité sur les chemins : d'abord les piétons, ensuite les chevaux et enfin les vélos.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1) accepte l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), des chemins ruraux suivants, reportés sur la carte ci-annexée :

- Sente rurale n°14

- chemin d'exploitation des frênes (sur la parcelle ZC4, parcelle privée de la commune)

2) s'engage à ne pas aliéner la totalité ou partie des chemins ruraux concernés (en cas d'impérieuse nécessité, le Conseil Municipal proposera un itinéraire de substitution rétablissant la continuité du sentier),

3) s'engage également à proposer un itinéraire de substitution en cas de modification suite à des opérations foncières ou de remembrement,

4) s'engage à conserver leur caractère public,

5) prend acte que l'inscription des chemins ruraux au PDIPR vaut inscription au PDESI.

Adhésion au groupement d'achats CANUT

Dans le cadre de leur engagement à servir aux mieux les intérêts des communes membres, la communauté d'Agglomération envisage d'adhérer à la CANUT (Centrale d'Achat du Numérique et des Telecoms).

Il s'agit d'obtenir des conditions d'achat avantageuses via des accords-cadres adaptés, conformes au Code de la commande publique pour simplifier les achats de matériels, logiciels et services.

L'adhésion est gratuite, un coût unitaire annuel est à régler pour chaque marché mis à disposition. Dieppe-Maritime s'engage à prendre en charge le coût des procédures dont elle aura besoin.

Exemple : si Dieppe-Maritime souhaite renouveler l'ensemble de ses téléphones portables, nous pourrions bénéficier des tarifs du marché négocié sans régler le coût des négociations.

Une délibération sera soumise lors du Conseil Communautaire de septembre. Pour les communes intéressées une délibération est nécessaire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité l'adhésion gratuite au Groupement de commande CANUT.

Questions diverses

Restauration du gisant de l'Eglise

Suite à la 2^{ème} tranche des travaux d'assainissement des façades de l'église, Mr Bosquet précise que le gisant va être décroché. Il propose de profiter de l'occasion pour le restaurer. Un chiffrage a été demandé à Mme Bérangère Capelle, restauratrice sur la commune de Longueil. Elle estime le montant des travaux entre 800 et 1 000 €.

Mme Mouquet s'interroge sur la nécessité de la restauration si le tableau doit être réinstallé au même endroit, sur une façade humide.

Mr Bosquet rappelle que les travaux actuels visent à assainir les façades.

Mr Héritier indique que la protection de l'arrière du tableau contre l'humidité est prévue au devis.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité la restauration du gisant par Mme Cappelle, dans la limite de 1 000 € TTC.

Remise de médaille pour la famille de Lord Lovat

Monsieur Bosquet avait informé au précédent conseil, de la présence du petit-fils de Lord Lovat lors des prochaines commémorations.

L'an dernier, une médaille communale décernée pour actes de bravoure a été remise à titre posthume à la famille du Lieutenant-Colonel Stempson.

Monsieur Bosquet propose que cette médaille puisse également être remise au petit-fils de Lord Lovat.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent que la médaille communale puisse être décernée à Lord Lovat à titre posthume.

Location de tables et de chaises

Depuis 3 ans, il est possible pour les habitants d'emprunter les tables et les chaises de la salle polyvalente.

De plus en plus de personnes en font la demande et elles sont quasiment à chaque fois livrées par les agents.

Les anciennes chaises n'étaient pas adaptées à un usage extérieur (pieds tubes).

Les nouvelles chaises, 5 tables et 10 bancs viennent d'être livrés.

La location des barnums est de 60 € l'unité pour un week-end. Les tables et bancs (permettant de recevoir environ 40 personnes) pourraient être proposés à la location avec ou sans les barnums.

Il est proposé de louer pour 40 € les 5 tables et 10 bancs ou 10 € la table et ses 2 bancs pour les habitants de la commune et 80 € les 5 tables et 10 bancs ou 20 € la table et ses 2 bancs pour les personnes hors commune.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil acceptent les propositions à l'unanimité.

Projection du film de Mark Brown

Mr Bosquet souhaite proposer une projection du film de Mr Brown, habitant de notre commune, à la salle du point de rencontre. Le montant demandé serait de 140 €.

Les avis sont partagés car plusieurs membres du conseil ont déjà assisté aux projections dans les communes de Dieppe, de Veules-les-Roses ou de Fécamp.

Mme Gauthier-Darcet propose de solliciter l'avis des habitants lors du pique-nique du 14 juillet.

Acquisition de la parcelle ZC 24 par la SCI Les Mauves

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 23 mai 2025, il était proposé par délibération que soit cédée pour l'euro symbolique la parcelle ZC 24 (d'une contenance de 324 m²). Les frais de vente seraient réglés par l'acquéreur, à savoir, la SCI Les Mauves, si accord.

Les membres du Conseil Municipal, à 9 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, avaient accepté la proposition de cession de la parcelle.

Mr Neuquelman (SCI Les Mauves) a transmis un courrier à Mme Depreux qui l'a rencontré le lundi 7 juillet. La proposition d'acquisition est acceptée. Il souhaite que l'acte soit rédigé par Me Laurent Vatignez, Notaire à Offranville.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à 10 voix pour et une abstention, donnent leur accord pour la rédaction de l'acte par Me Vatignez et autorisent Mme le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Inventaire de la flore sauvage

Mme Mouquet revient sur le travail réalisé avec Mark Brown, Catherine Basier et Jacques Thomas pour réaliser l'inventaire de la flore sauvage. Ce dernier est terminé et pourra être mis à disposition sur le site internet de la commune. Chacun pourra ainsi le consulter.

En parallèle, la communauté d'Agglomération a missionné la LPO pour réaliser un inventaire sur 2 ou 3 années. Ceux-ci ne s'intéressent qu'à certains spots. L'inventaire de Sainte-Marguerite intègre les jardins particuliers.

Un projet est actuellement en cours de réflexion entre Mme Mouquet et Ingrid Helluin, institutrice de l'école primaire, afin de créer une bande de fleurs messicoles au niveau de l'aire du verger.

Installation des bornes de recharge

Mme le Maire indique que le parking de la mairie, soumis à la loi LOM, nécessite que la délibération n°2024-069 soit modifiée.

Le coût de l'installation pour 2 points de charge sera de 4050 € pour lequel Mme le Maire propose de solliciter la communauté d'Agglomération Dieppe-Maritime au titre du fonds de concours.

L'installation est prévue avant septembre et la facturation se fera en 2026.

En 2024, la présentation aux membres du Conseil s'est faite sur la base d'une gratuité. La délibération n'intégrait pas le coût de l'installation. Ce n'est que récemment que nous avons compris que le parking de la mairie était soumis à la loi LOM, lors de la transmission de la convention.

Compte-tenu de ces éléments, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de renoncer au projet d'installation de la borne de recharge.

Totems entrées de la commune

Mme le Maire rappelle qu'il avait été proposé d'apposer des totems près des panneaux d'entrée d'agglomération afin d'indiquer la présence du marché le samedi. Mr Deroide avait suggéré d'indiquer que le démarchage était réglementé sur la commune. Un premier chiffrage auprès de l'entreprise Direct Signalétique prévoyait 1580 € HT par totem sans pose.

L'entreprise EPH Publicité (Rouxmensil-Bouteilles) propose le totem ossature bois pour 815 € HT avec pose.

Le visuel et la pertinence devant être revus, la délibération est reportée.

INFORMATION CHANGEMENT DE FOURNISSEUR

La société Aximum, qui réalisait jusqu'alors nos panneaux de signalisation a vu ses équipes changer en même temps que son sérieux (délai d'un mois pour obtenir un devis, commandes perdues, livraisons clairsemées...). Elle proposait notamment, les plaques de numérotation des habitations à 13 € HT pièce. EPH Publicité nous propose les mêmes plaques pour 6 € HT.

Repas des anciens

Mr Tirard propose avec le concours de Mr Héritier, de solliciter à nouveau le Restaurant «Le Doris» pour la réalisation du repas. Il rappelle que le choix avait été fait de décaler la date vers le mois de mars et la nécessité de communiquer l'information dès la prochaine lettre d'information.

Médaille d'honneur du travail

Remise du diplôme de la médaille d'honneur du travail échelon Grand Or pour 40 années de services à Mr Christophe Tirard.

Rappel prochaine date de conseil : 5 septembre 2025

Madame DEPREUX lève la séance à 20h00 .